



**Centre Hospitalier Universitaire de Dijon
Bourgogne**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Centre Hospitalier Universitaire de Dijon Bourgogne

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du conseil de surveillance de l'établissement Centre Hospitalier Universitaire de Dijon Bourgogne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement Centre Hospitalier Universitaire de Dijon Bourgogne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard du référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du directeur général et du comptable public et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil de surveillance.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général et visés par le comptable public.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Denis Thibon

- 1 -

BILAN

COMPTE FINANCIER 2024

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

BILAN

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:				
	. Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Frais d'études, de recherche et développement	15 147 644,55	11 769 905,28	3 377 739,27	2 776 453,09
	. Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Concessions et droit similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	17 665 861,99	15 966 899,19	1 698 962,80	2 095 428,96
	. Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES:				
	. Terrains	13 055 212,43	1 514 863,79	11 540 348,64	6 933 376,44
	. Constructions	770 040 915,31	530 322 892,13	239 718 023,18	244 833 739,16
	. Installations techniques, matériel et outillage industriel	185 464 380,94	142 130 186,91	43 334 194,03	35 195 833,64
	. Autres immobilisations corporelles	94 171 216,47	73 941 189,72	20 230 026,75	19 451 817,76
	. Immobilisations corporelles en cours	18 716 568,65	0,00	18 716 568,65	11 333 170,98
	. Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Immobilisations affectées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES:				
	. Participations et créances rattachées à des participations	42 516,00	0,00	42 516,00	42 516,00
	. Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres	33 352 662,20	0,00	33 352 662,20	39 986 566,20
	TOTAL I	1 147 656 978,54	775 645 937,02	372 011 041,52	362 648 902,23
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS:				
	. Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres approvisionnements	19 838 934,63	0,00	19 838 934,63	15 248 808,94
	. En-cours de productions de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	CREANCES D'EXPLOITATION :				
	. Hospitalisés et consultants	8 800 254,21	5 421 980,74	3 378 273,47	2 417 063,85
	. Caisse pivot	63 062 139,51	0,00	63 062 139,51	88 011 879,32
	. Autres tiers payants	20 333 827,52	0,00	20 333 827,52	19 316 560,10
	. Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres	584 009,63	0,00	584 009,63	504 119,60
	CREANCES DIVERSES :	50 213 212,34	3 866 492,93	46 346 719,41	17 517 895,19
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	DISPONIBILITES	192 328 911,00	0,00	192 328 911,00	194 293 271,61
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 918 125,66	0,00	3 918 125,66	1 449 855,72
	TOTAL II	359 079 414,50	9 288 473,67	349 790 940,83	338 759 454,33
COMPTES DE REGULARISATION	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0,00	0,00	0,00	0,00
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEFENSES A CLASSER OU REGULARISER	2 428 687,90	0,00	2 428 687,90	1 013 407,74



État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 021014

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. HOPITAUX DE COTE D'OR

ETABLISSEMENT : CHU DIJON BOURGOGNE

ACTIF		Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
	DOTATIONS ATTENDUES	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION D'ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	1 509 165 080,94	784 934 410,69	724 230 670,25	702 421 764,30



COMPTE FINANCIER 2024

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

BILAN

	PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
CAPITAUX PROPRES	APPORTS	126 509 592,49	125 275 594,63
	RESERVES:		
	. Excédents affectés à l'investissement	18 895 163,27	18 543 554,11
	. Réserve de trésorerie	8 296 175,84	8 296 175,84
	. Réserves de compensation	551 706,78	551 706,78
	REPORT A NOUVEAU :		
	. Report à nouveau excédentaire	112 848 954,49	90 989 127,10
	. Report à nouveau déficitaire	-5 173 847,78	-4 592 420,56
	RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT)	2 597 868,30	21 630 009,33
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	24 195 523,11	20 575 905,73
	PROVISIONS REGLEMENTEES	32 709 464,80	32 738 364,80
	DROITS DE L'AFFECTANT	0,00	0,00
	TOTAL I	321 430 601,30	314 008 017,76
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	11 549 699,00	11 890 532,00
	PROVISIONS POUR CHARGES	40 471 336,21	35 560 668,03
	TOTAL II	52 021 035,21	47 451 200,03
DETTES	DETTES FINANCIERES:		
	. Emprunts obligataires	0,00	0,00
	. Emprunts auprès des établissements de crédit	202 943 815,96	214 335 628,42
	. Emprunts et dettes financières divers	12 451 522,02	14 369 978,07
	. Crédits et lignes de trésorerie	0,00	0,00
	DETTES D'EXPLOITATION:		
	. Avances reçues	4 138 462,67	4 618 312,06
	. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 567 585,12	31 645 008,40
	. Dettes fiscales et sociales	20 267 451,69	21 237 524,44
	DETTES DIVERSES:		
	. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 189 256,73	8 562 919,92
	. Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	7 101,63	8 334,43
	. Autres	4 049 078,35	3 564 506,17
	. Produits constatés d'avance	45 508 734,67	38 217 986,35
	TOTAL III	339 123 008,84	336 560 198,26
COMPTES DE REGULARISATION	RECETTES A CLASSER ET A REGULARISER CREDIT	11 656 024,90	4 402 348,25
	ECART DE CONVERSION PASSIF	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	724 230 670,25	702 421 764,30



- 2 -

COMPTE DE RESULTAT DE L'ÉTABLISSEMENT

COMPTE FINANCIER 2024

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

Compte de résultat de l'exercice (toutes activités confondues) ¹

	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises	16 381 476,94	20 166 555,73
Production vendue	23 043 927,87	23 058 481,39
Production stockée, destockage	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00
Produits de l'activité hospitalière	726 209 773,50	703 137 377,34
Subv d'exploitation et participations	39 454 837,95	39 623 143,76
Reprises sur amort, dépréc et provisions	958 126,55	955 671,34
Transferts de charges d'exploitation	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	14 201 120,21	13 693 438,41
TOTAL I	820 249 263,02	800 634 667,97
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation de stocks de marchandises	0,00	0,00
Achats stockés mat prem et fournitures	0,00	0,00
Variation de stocks mat prem et fournir	0,00	0,00
Achats stockés autres approvisionnements	224 098 020,14	209 497 959,82
Variation stocks des autres approvis	-4 590 125,69	-2 219 284,51
Achats non stockés mat et fournitures	12 476 864,64	17 187 234,35
Services extérieurs et autres	52 149 184,66	51 477 007,01
Impôts et taxes sur rémunérations	47 593 602,13	45 319 380,18
Impôts taxes et verst assimilés autres	141 249,92	138 385,85
Rémun et autres charges de personnel	321 367 999,73	305 234 096,43
Charges sociales	116 119 992,28	110 007 167,77
Dot aux amort et dépréc sur immo	39 128 416,85	39 346 195,98
Dot aux dépréc sur actif circulant	1 064 633,66	1 384 666,72
Dot amort, prov, dépr risques et charges	5 504 735,45	2 607 825,56
Autres charges de gestion courante	7 417 503,88	6 518 610,72
TOTAL II	822 472 077,65	786 499 245,88
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 222 814,63	14 135 422,09
PRODUITS FINANCIERS		

¹ sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat



COMPTE FINANCIER 2024

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

Compte de résultat de l'exercice (toutes activités confondues) ¹

	Exercice 2024	Exercice 2023
De participations et des immob financ	0,00	0,00
Revenus des VMP, escomptes	4 359 845,78	3 271 672,62
Reprise sur provisions	0,00	0,00
Transferts de charges financières	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Produit net sur cessions de VMP	0,00	0,00
TOTAL III	4 359 845,78	3 271 672,62
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort, dépréc et provis	0,00	2 450,00
Intérêts et charges assimilées	10 314 369,66	13 398 419,74
Pertes de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de VMP	0,00	0,00
TOTAL IV	10 314 369,66	13 400 869,74
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-5 954 523,88	-10 129 197,12
3-RESULTAT COURANT(I-II+III-IV)	-8 177 338,51	4 006 224,97
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prod except op gestion exercice courant	103 004,45	730 682,26
Prod except op gestion exer antér	13 259 339,29	20 164 318,37
Prod excep : opérations en capital	3 584 896,38	2 743 020,06
Reprises sur provisions réglementées	28 900,00	33 479,00
Reprises sur dépréc exceptionnelles	0,00	0,00
Transferts de charges exceptionnelles	0,00	0,00
TOTAL V	16 976 140,12	23 671 499,69
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges except exercice courant	2 360 900,64	2 319 038,84
Charges except exercices antérieurs	3 475 408,33	3 576 453,40
Charg except sur opérations en capital	364 624,34	152 223,09
Dotations aux provisions réglementées	0,00	0,00
Dot aux amort et dépréc exception	0,00	0,00
TOTAL VI	6 200 933,31	6 047 715,33
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	10 775 206,81	17 623 784,36

¹ sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat



COMPTE FINANCIER 2024

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

Compte de résultat de l'exercice (toutes activités confondues) ¹

	Exercice 2024	Exercice 2023
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	841 585 248,92	827 577 840,28
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	838 987 380,62	805 947 830,95
EXCEDENT OU DEFICIT (5 - 6)	2 597 868,30	21 630 009,33

¹ sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat



- 3 -

ANNEXE

- 3.1 -

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE,

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes du CHU Dijon Bourgogne sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes, sauf changements justifiés par les évolutions réglementaires et décrits ci-après ;
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21. Les arrêtés du 16 juin 2014 et du 19 décembre 2014 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé, modifiés par l'arrêté du 29 novembre 2018, modifiés par l'arrêté du 28 novembre 2019, modifiés par l'arrêté du 29 décembre 2020, modifiés par l'arrêté du 17 décembre 2021, modifiés par l'arrêté du 20 décembre 2022, modifiés par l'arrêté du 18 décembre 2023 comportent en annexe les tomes I, II et III de l'instruction M21.

**** Changements de méthodes comptables, changements d'estimation et corrections de bilan**

Aucun changement de méthode comptable ni correction d'erreur n'a été effectué dans le cadre de la certification.

**** Dépenses engagées non mandatées**

Les dépenses engagées non mandatées sont comptabilisées sur les comptes suivants : compte 408 "Fournisseurs Factures non parvenues", compte 428 "Personnel Charges à payer", compte 438 "Organismes sociaux Charges à payer", compte 448 "Etat Charges à payer", compte 468 "Divers Charges à payer".

**** Méthode d'évaluation des immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

La règle générale retenue est la suivante : les investissements dont la valeur est supérieure à 500 € TTC, qui ont une durée de vie supérieure à 1 an, ainsi que ceux qui ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens sont considérés comme des immobilisations.

Entrée dans le patrimoine des immobilisations :

Les éléments de l'actif immobilisé, à leur entrée dans le patrimoine, sont valorisés ainsi :

- les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires, par exemple les frais de transport) ;
- les immobilisations acquises à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale.

Elles sont comptabilisées pour leur montant TTC.

**** Méthode d'évaluation des amortissements**

La méthode d'amortissement pour l'exercice est :

linéaire à compter de la date de mise en service ou de la date d'acquisition de l'immobilisation.

Les durées d'amortissement figurent en annexe IC2.

Concernant le non amortissement de la construction financée sous forme d'un Bail Emphytéotique Hospitalier (BEH), et figurant à l'actif pour un montant de 6,9 M€, il a été pris en considération :

- le fait que le BEH porte sur une construction simple, à savoir une plateforme hospitalière d'approvisionnement sans technologie avancées et avec de faibles contraintes d'entretien.
- et les dispositions du contrat prévoyant que le potentiel de service initial du bien doit être intégralement conservé à la fin du bail, par le bailleur.

**** Méthode d'évaluation des stocks**

À leur date d'entrée dans le patrimoine, les stocks sont enregistrés :

- à leur coût d'acquisition, pour les biens acquis à titre onéreux (approvisionnements et marchandises) ;
- à une valeur nulle pour les dons.

Les sorties de stocks sont comptabilisées au prix moyen pondéré (PMP).

**** Méthode d'évaluation des provisions**

La méthode d'évaluation des provisions est propre à chaque compte de provisions.

*** Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations (compte 142)**

Elles sont estimées à partir des tableaux de détermination des surcoûts des projets d'investissements pour les comptes de résultat principal et annexes.

En ce qui concerne le compte de résultat principal, le tableau de détermination des surcoûts (aides perçues versus frais financiers et amortissements) a permis d'identifier sur la période 2012 à 2015, un rattrapage annuel de dotations aux provisions qui a été effectué par l'établissement pour atteindre le niveau de provision requis, conformément à son projet de retour à l'équilibre financier (PRE) 2012-2013 et à son contrat de retour à l'équilibre financier (CREF) 2014-2017. Le plan de reprise des provisions relatives au site François-Mitterrand (projet Bocage Central), qui s'élèvent à 32 M€ au 31 décembre 2024, reste à finaliser définitivement.

En ce qui concerne le compte de résultat annexe, le tableau de détermination des surcoûts permet d'identifier la reprise sur provision effectuée annuellement pour compenser les surcoûts liés au projet de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

*** Provisions réglementées pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (compte 153)**

Les CET du personnel non médical sont évaluées au coût moyen journalier chargé par individus en prenant le salaire moyen annuel rapporté à l'Obligation Annuelle de temps de Travail (OAT) de 209 jours.

Les CET du personnel médical sont évaluées au coût moyen journalier chargé par individus, en prenant le salaire moyen annuel rapporté à 209 jours travaillés pour un temps plein.

*** Provisions pour risques et charges sur emprunts (compte 152)**

Elles sont estimées à partir des tableaux de calcul des surcoûts des emprunts pour les comptes de résultat principal et annexes. L'exercice 2024 n'a pas donné lieu à la constitution d'une provision pour risques et charges sur emprunts.

*** Provisions pour risques (compte 151)**

Elles sont estimées à partir des passifs certains dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

En ce qui concerne la provision liée aux allocations d'aide au retour à l'emploi, elle est estimée à partir des dossiers des agents concernés par le dispositif. Le montant de la provision est estimé au 31/12/2024 à partir des indemnités journalières calculées à l'ouverture du dossier et valorisées au regard du nombre de jours restants à indemniser.

En ce qui concerne les provisions liées aux contentieux en cours en matière de ressources humaines médicales et non médicales, elles sont estimées à partir des contentieux ouverts au 31/12/2024.

En ce qui concerne les provisions liées aux contentieux patients, elles sont estimées à partir des contentieux ouverts au 31/12/2024, et correspondent aux franchises d'assurance.

En ce qui concerne les provisions liées aux contentieux de la dotation non affectée, elles sont estimées à partir des contentieux ouverts au 31/12/2024 et correspondent à une estimation des frais à engager.

En ce qui concerne les provisions liées aux ruptures conventionnelles, elles sont estimées à partir de la moyenne de dossiers à traiter annuellement multipliée par le coût moyen des 5 dernières années.

En ce qui concerne les provisions liées à la prime de précarité, elles sont estimées à partir de la liste des praticiens au 31/12/2024, exerçant dans le cadre d'un contrat d'une durée d'un an.

En ce qui concerne la provision liée aux cotisations CNRACL, elle est estimée à partir des dossiers des agents concernés par le dispositif. Le montant de la provision est estimé au 31/12/2024 à partir des dossiers engagés (devis accepté / facture reçue), des dossiers en attente de factures (devis réceptionné), des dossiers en attente de devis. Les dossiers en attente de devis sont valorisés à partir des coûts moyens constatés sur la base des devis réceptionnés et/ou acceptés pour les dossiers hors année d'étude d'une part et les dossiers avec année d'étude d'autre part. Le taux de conversion des demandes est estimé à 100%.

Le CHU n'ayant pas connaissance des dossiers déposés par des agents ayant été titularisés ou employés en tant que contractuels au CHU Dijon Bourgogne mais actuellement employés dans un autre établissement, aucune provision n'est constituée à ce titre, bien que la charge incomberait in fine au CHU Dijon Bourgogne, selon les dispositions du décret n°2016-1101 du 11 août 2016.

En ce qui concerne la provision liée aux coûts des opérations de désamiantage, elle est estimée au 31/12/2024 à partir des rapports de désamiantage (DTA et DAAT) à date et pour lesquels l'établissement n'a pas programmé de projets d'investissement en lien avec les bâtiments sur lesquels la présence d'amiante a été identifiée.

**** Méthode de comptabilisation des créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

**** Méthode de calcul des dépréciations de créances**

La méthode de calcul des dépréciations de créances est la suivante :

- 100 % des montants en reste des exercices antérieurs à 2024 hors Etat, collectivités locales, organismes publics et Caisses de Sécurité Sociale.
- provision au cas par cas des montants en reste de l'exercice 2024.

**** Méthode d'évaluation et de comptabilisation des séjours à cheval**

Contexte

Les recettes afférentes à des séjours d'hospitalisation de Médecine, Chirurgie et Obstétrique débutés en année N et clos en année N+1 (séjours dits « à cheval ») sont valorisées et versées par l'assurance maladie en N+1.

Dans le cadre de la certification des comptes, il est désormais nécessaire d'estimer au plus juste la part de ces recettes correspondant à la partie du séjour qui s'est déroulé sur l'année N et de comptabiliser ces recettes sur l'exercice N par une écriture de produits à recevoir.

Les recettes concernées sont celles liées aux séjours décrits précédemment mais aussi aux molécules onéreuses et dispositifs médicaux implantables dispensés sur l'exercice N durant ces séjours.

Les recettes concernées sont exclusivement celles versées par l'assurance maladie, c'est-à-dire des recettes de titre 1 (valorisées en GHS sur e-pmsi). Les autres recettes liées à ces séjours, ticket modérateur, forfait journalier, ticket modérateur forfaitaire (recettes de titre 2) sont déjà rattachées à l'exercice dans le respect des règles comptables lors des opérations de clôture réalisées par la facturation.

Méthodologie

Au vu des éléments précités, le calcul de la recette à recevoir s'effectue selon les règles décrites dans le guide des règles de facturation des soins dispensés par les établissements de santé (version du 15/09/2009).

Estimation des recettes en GHS des séjours à cheval par le département d'information médical : cette estimation est basée sur le Prix Moyen de la Journée par service, calculé à partir des durées de séjours et la valorisation des patients mono-service.

Répartition des recettes estimées entre les exercices N et N+1 au prorata des journées passées respectivement sur N et N+1.

Application du coefficient prudentiel égal à 1 pour 2024

Application du taux de facturabilité de l'année 2024

Pour les Molécules Onéreuses et Dispositifs médicaux implantables, les données sont suivies mensuellement par le DIM à partir des fichiers FICHCOMP, qui font également l'objet d'un envoi sur e-pmsi. Ces médicaments et dispositifs coûteux sont remboursés à 100% par l'assurance maladie sur la base de tarifs de référence.

Ecriture comptable

Le produit à recevoir est comptabilisé sur les comptes budgétaires suivants :

H/7311110 pour la partie tarification des séjours.

H/731121 pour les molécules onéreuses remboursables en sus des séjours.

H/731113 pour les dispositifs médicaux remboursables en sus des séjours.

Pour les séjours à cheval 2024/2025, les montants suivants ont été comptabilisés en produits à recevoir :

Séjours	7 125 499,45 €
Molécules onéreuses en sus	261 890,27 €
Dispositifs médicaux en sus	146 167,14 €

Pour les séjours à cheval 2023/2024, les montants suivants avaient été comptabilisés en produits à recevoir à la clôture de l'exercice précédent :

Séjours	6 729 168,35 €
---------	----------------

Molécules onéreuses en sus	771 461,00 €
Dispositifs médicaux en sus	84 703,67 €

**** Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance concernent des prestations de maintenance de la Direction des Systèmes d'Information, de la Direction des Services Techniques, de la Direction des Affaires Financières payées en 2024 au titre de 2025 sur le compte de résultat principal.

**** Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance concernent des recettes de titre 1 et de titre 3 du compte de résultat principal et des comptes de résultats annexes.

Les recettes de dotations MIGAC et FIR sont enregistrées en produits constatés d'avance pour la part non consommée en N.

**** Evénements postérieurs à la clôture**

Des compléments de financements 2024 notifiés par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté avril 2024 seront pris en compte dans le compte financier 2025, en produits sur exercices antérieurs.

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2024 du CHU Dijon Bourgogne, qui s'est ouvert par la visite officielle du Premier Ministre le 13 janvier, a été marqué par le début de la mise en œuvre de son projet d'établissement pour la période 2024-2028 structurant ses priorités en matière de soins, d'enseignement, de formation, de recherche, de dialogue social, de responsabilité environnementale et de cadre managérial, et tout particulièrement par l'adoption d'un schéma directeur immobilier découlant de la vision stratégique à horizon 10-15 ans. Au soutien de la réalisation de ces objectifs, un ambitieux plan d'investissement pour cette même période, à hauteur de 632 millions d'euros, a été présenté.

De façon générale, au cours de l'année 2024, le CHU Dijon Bourgogne (CHU) a assuré :

- Le maintien de l'activité du CHU comme fil conducteur : l'accent a été mis particulièrement sur le recrutement de personnels non médicaux, notamment soignants, à la fois pour combler les postes vacants mais également pour accompagner des projets émergents, ainsi que développer de nouveaux métiers transverses soignants (Infirmières en pratiques avancées / IDE de coordination de parcours de soins par exemple. L'activité globale de l'établissement s'en est ressentie puisqu'elle a connu une augmentation de +3,7% (en séjours), portée essentiellement par l'activité ambulatoire (+5,4%) et l'hospitalisation complète (+3%). Ces résultats sont à nuancer par la baisse relative de l'activité de dialyse (-2,2%) suggérant l'atteinte maximale des capacités de prise en charge du Centre d'Hémodialyse de 23 places, et d'une confirmation de la tendance baissière structurelle des naissances (-1,2%) dans un contexte démographique national et régional en net recul. Cette tendance est également à mettre en regard avec le vieillissement de la population de l'ex-région Bourgogne, également structurel et qui s'accélère, aboutissant à un nombre croissant de patients âgés poly-pathologiques dont la prise en charge dans les meilleures conditions constitue, et constituera à l'avenir, un défi de santé publique majeur. On note également une légère baisse de la durée moyenne de séjour en hospitalisation complète (-2,2%) traduisant les effets d'ajustements organisationnels internes ; lesquels sont d'autant plus significatifs que les difficultés d'aval sanitaires (SSR, HAD) comme médico-social (EHPAD) ont été constatés de nouveau tout au long de l'exercice.

- La réalisation ou le lancement de travaux d'extension au soutien de l'activité : à la dynamique de retour à une activité normalisée sans crises exogènes par trop impactantes, s'ajoutent plusieurs projets architecturaux et organisationnels d'envergure qui ont été menés à terme ou lancés au cours de l'année 2024. Ce fut notamment le cas de l'Institut de la fertilité, nouveau bâtiment original, novateur et inédit dans un hôpital français en ce qu'il regroupe dans une approche pluridisciplinaire et holistique l'ensemble des compétences clinico-biologiques indispensables au parcours de PMA. Parallèlement, les travaux inhérents à l'édification d'un bâtiment dédié à l'activité d'odontologie ont été lancés, quand ceux inhérents au nouvel EHPAD et à la nécessaire rénovation du SSR gériatrique se sont poursuivis.

- Un maintien significatif de la dynamique d'investissement sur ses plateaux techniques: afin de demeurer un établissement innovant et attractif, le CHU Dijon Bourgogne se doit de maintenir un niveau d'investissement fort sur son plateau technique d'excellence. C'est dans ce cadre qu'il a fait l'acquisition d'un 3ème robot chirurgical, faisant de l'établissement l'un des mieux dotés de France sur cet équipement. L'offre de soins s'est également enrichie d'un Institut du Rachis.

- Une stratégie scientifique à visée européenne : la stratégie scientifique retenue par la gouvernance du CHU s'articule désormais autour de 4 axes structurants : Immunité-Inflammation-Métabolisme (IMM), Interactions Cerveau-Cœur (IOCC), Approche Intégrative de la prise en charge oncologique et hématologique (INOHI) et les maladies rares de la génomique aux innovations thérapeutiques symbolisé par la mise en œuvre de PERIGENOMED. Un domaine d'urgence complète cette stratégie, sur la thématique de la plasticité sensomotrice et cognitive.

- Des ambitions renouvelées s'appuyant sur des socles : 15ème établissement de santé français au classement annuel du magazine le Point, le CHU Dijon Bourgogne a pour ambition de figurer dans le top 10 des CHU leaders nationaux reconnus pour leur offre de soin, de recherche et d'enseignement grâce à ses projets structurés et structurants, tant sur le volet médico-soignant qu'en termes d'innovation et de recherche.

Fin 2024, le CHU demeure robuste dans ses missions de proximité comme de recours départemental et régional, résolument confiant dans ses forces, et ambitieux dans le développement de son offre d'excellence territoriale et de recours au service de nos concitoyens

Etat PF3

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

COMPTE FINANCIER 2024

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT DE COMPARER D'UN EXERCICE SUR L'AUTRE CERTAINS POSTES

Modification du plan de compte au 1er janvier 2024 impactant tous les budgets :

Les comptes 641174, 641374 et 641574 "indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires (IFTS) " ont été créés au 01/01/2024.

Les comptes 641173, 641373 et 641573 "refonte régime indemnitaire" ont été créés au 01/01/2024.

Le compte 6411781 "indemnité dégressive" a été créé au 01/01/2024.

Les comptes 6411783, 6413783 et 6415783 "prime grand âge" avaient été créés au 01/01/2023 pour les CRPA B, E et P. Ils sont créés au 01/01/2024 pour le budget H.

Les comptes 6583 "déficits sur opérations de gestion" et 7583 "excédents sur opération de gestion" ont été créés au 01/01/2024.

Modification du plan de compte au 1er janvier 2024 impactant les budgets annexes

Création de comptes CRPA en classe 6 au 01/01/2024 :

641174 « Indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires (IFTS)

641374 « Indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires (IFTS)

641574 « Indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires (IFTS)

641173 Refonte régime indemnitaire – Fonction publique hospitalière (RI-FPH)

6411731 RI-FPH part mensuelle

6411732 RI-FPH part annuelle

641373 Refonte régime indemnitaire – Fonction publique hospitalière (RI-FPH)

6413731 RI-FPH part mensuelle

6413732 RI-FPH part annuelle

6411781 Indemnité dégressive

60214 Spécialités pharmaceutiques importées (Budgets B, E)

6024 Fournitures de magasin

6025 Matières consommables

6027 Emballages

60324 Fournitures de magasin

60325 Matières consommables

60327 Emballages

6064 Fournitures administratives

6065 Fournitures d'entretien et de petit équipement

6286 Participation aux charges communes (Sauf CRPA G)

6411783 Prime Grand âge (Budgets B,E,P)

6413783 Prime Grand âge (Budgets B,E,P)

6415783 Prime Grand âge (Budgets B,E,P)

Création de comptes CRPA en classe 7 au 01/01/2024 :

7061 Droits d'inscription des élèves (Budget C)

7062 Frais d'inscription aux concours (Budget C)

7063 Remboursement de frais de formation (Budget C)

7068 Autres

73 DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION

731 Produits de l'activité hospitalière (Budget G)

7318 Autres produits de l'activité hospitalière

732 Produits des tarifications relevant de l'article L.312-1 du CASF

7322 Hébergement (établissements relevant du 6e de l'article L.312-1 du CASF) (Budget B) (Anciennement 7312 fermé au 31/12/2023)

73221 Prix de journée pour les établissements sans convention pluriannuelle (Budget B)

732211 Département

732212 Hébergé

7326 Dotation globale des établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF (Budget P)

7327 Tarif hébergement (Budget E)

73271 Département

73272 Résident

7328 Autres produits des établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF

734 Tarifs dépendance (Budgets B, E)

7341 Tarif dépendance couvert par l'APA

7342 Participation du résident au tarif dépendance

7343 Contribution de l'assurance maladie prévue à l'article R.314-188 du CASF

7344 Dotation globale APA

736 Tarifs soins (Budgets B, E)

7361 Dotation globale de financement soins (Budgets B, E)

7362 Hébergé (Budgets B, E)

737 Produits des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers afférents aux soins (Budget B, E)

7478 Subventions versées par le conseil régional (CRPA C) (Anciennement compte 7471 qui a été fermé au 31/12/2023)

Harmonisation de la présentation budgétaire des comptes sur les budgets annexes au 01/01/2024 :

Pour les charges :

Le titre I regroupe les charges de personnel. Pour le budget P, les charges de personnel étaient présentées précédemment en titre II.

Le titre II, à partir du 01/01/2024, regroupe les charges d'exploitation courante et à caractère médical de classe 60, les comptes 611 de sous-traitance général et les locations et entretiens de matériels à caractère médical (6131 et 6151).

Le titre III regroupe les charges afférentes à la structure : compte 61 Services extérieurs (hors médical), 62 services extérieurs, 63 impôts et taxe (hors masse salariale), 65 Autres charges de gestion courante, 66 charges financières, 67 charges exceptionnelles et 68 les dotations aux amortissements

Pour les recettes :

Pour les budgets E et B, les recettes étaient présentées en produit par section tarifaire (Titre 1 Soins, Titre 2 : Dépendance, Titre 3 : Hébergement) jusqu'au 31/12/2023. A partir du 01/01/2024, l'ensemble de ces recettes est regroupé en Titre I "Produits de la tarification".

Les recettes inscrites au compte 7722, "Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie" ont été intégrées au Titre I.

Le titre II, à partir du 01/01/2024, intègre les ventes de produits, prestations de service, inscriptions aux concours, remboursement de frais de formation, les subventions en compte 74 (sauf FIR), et les produits au compte 75.

Le titre 3 des recettes, à partir du 01/01/2024, intègre les variations de stock (603), les atténuations de charges (649), les produits exceptionnels (77), et les reprises sur amortissements, dépréciations (78).

- 3.2 -

NOTE RELATIVE AUX POSTES DE BILAN

COMPTE FINANCIER 2024

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la cloture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études,de recherche et de développement	13 551 803,31	1 654 494,55	58 653,31	15 147 644,55
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	17 273 820,33	392 041,66	0,00	17 665 861,99
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



COMPTE FINANCIER 2024

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la cloture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations corporelles				
Terrains	8 381 281,66	4 673 930,77	0,00	13 055 212,43
Constructions	754 887 130,28	15 921 297,41	767 512,38	770 040 915,31
Installations techniques, matériel et outillage industriel	169 921 785,56	19 999 157,07	4 456 561,69	185 464 380,94
Autres immobilisations corporelles	88 157 248,27	6 155 518,27	141 550,07	94 171 216,47
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	11 333 170,98	17 421 474,43	10 038 076,76	18 716 568,65
Dont part investissement-marchés de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	9 824 419,44	16 777 700,83	8 534 325,01	18 067 795,26
Immobilisations affectées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	42 516,00	0,00	0,00	42 516,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	39 986 566,20	23 500,00	6 657 404,00	33 352 662,20
TOTAL	1 103 535 322,59	66 241 414,16	22 119 758,21	1 147 656 978,54



COMPTE FINANCIER 2024

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

RUBRIQUES	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études,de recherche et de développement	10 775 350,22	994 555,06	0,00	11 769 905,28
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	15 178 391,37	788 507,82	0,00	15 966 899,19
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 447 905,22	66 958,57	0,00	1 514 863,79
Constructions	510 053 391,12	20 309 814,08	40 313,07	530 322 892,13
Installations techniques, matériel et outillage industriel	134 725 951,92	11 593 097,65	4 188 862,66	142 130 186,91
Autres immobilisations corporelles	68 705 430,51	5 375 483,67	139 724,46	73 941 189,72
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	740 886 420,36	39 128 416,85	4 368 900,19	775 645 937,02



COMPTE FINANCIER 2024

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Apports	125 275 594,63	126 509 592,49	0,00	1 233 997,86
Réserves :				
Excédents affectés à l'investissement	18 543 554,11	18 895 163,27	0,00	351 609,16
Réserve de trésorerie	8 296 175,84	8 296 175,84		0,00
Réserves de compensation	551 706,78	551 706,78		0,00
Report à nouveau :				
Report à nouveau excédentaire	90 989 127,10	112 848 954,49	0,00	21 859 827,39
Report à nouveau déficitaire	-4 592 420,56	-5 173 847,78	581 427,22	0,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	21 630 009,33	2 597 868,30	19 032 141,03	0,00
Subventions d'investissement	20 575 905,73	24 195 523,11	0,00	3 619 617,38



COMPTE FINANCIER 2024

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Provisions réglementées :				
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	32 738 364,80	32 709 464,80	28 900,00	0,00
Provisions réglementées pour propre assureur				
Responsabilités civiles	0,00	0,00		0,00
Autres	0,00	0,00		0,00
Droits de l'affectant	0,00	0,00		0,00
TOTAL	314 008 017,76	321 430 601,30	19 642 468,25	27 065 051,79
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ANNEE				7 422 583,54



COMPTE FINANCIER 2024

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Provisions pour risques et charges				
. C/ 151 : Provisions pour risques				
C/ 1511 Provisions pour litiges	5 979 290,00	861 427,00	0,00	5 117 863,00
C/ 1515 Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1518 Autres provisions pour risques	5 911 242,00	0,00	520 594,00	6 431 836,00
. C/ 152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en oeuvre du compte épargne temps (CET)				
C/ 1531 Personnel médical	13 090 891,29	38 126,45	2 827 703,37	15 880 468,21
C/ 1532 Personnel non médical	22 469 776,74	35 346,82	2 156 438,08	24 590 868,00
. C/ 157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
C/ 1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 158 : Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	47 451 200,03	934 900,27	5 504 735,45	52 021 035,21



COMPTE FINANCIER 2024

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Dépréciations autres que comptes financiers				
. C/ 29 : Dépréciations des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 39 : Dépréciations des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 49 : Dépréciations des comptes de tiers	8 247 066,29	23 226,28	1 064 633,66	9 288 473,67
Dépréciations des comptes financiers				
. C/ 59 : Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	8 247 066,29	23 226,28	1 064 633,66	9 288 473,67



COMPTE FINANCIER 2024

TABLEAU SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice	Reprises déjà constatées	Montants perçus dans l'exercice et apurement de la subvention	Reprises de l'exercice et apurement de la subvention	Reste à amortir au 31/12
C/ 1311 - Etat et Etablissements Nationaux	14 947,87	14 947,87	0,00	0,00	0,00
C/ 13121 - Subv equipt - Ecoles et Inst Form Prof	1 234 886,64	489 246,22	147 436,27	131 844,42	761 232,27
C/ 13128 - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1313 - Départements	1 512 503,75	564 422,00	0,00	71 318,41	876 763,34
C/ 1314 - Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1315 - Autres collectivités et EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1316 - GHT - Contributions aux investissements	341 273,66	101 136,37	227 945,60	62 910,15	405 172,74
C/ 13181 - Versts lib-exonération taxe apprentissag	1 132 367,88	1 048 850,71	23 487,26	23 358,69	83 645,74
C/ 13182 - FMESPP - FMIS	4 061 431,70	1 898 943,98	3 851 389,73	536 393,17	5 477 484,28
C/ 13183 - Fonds d'intervention régional (FIR)	780 000,00	188 276,36	1 334 670,00	19 761,91	1 906 631,73
C/ 13186 - Subvention d'investissement structurant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 13187 - MIGAC	5 813 301,00	2 895 221,52	0,00	973 900,90	1 944 178,58
C/ 13188 - Autres subventions	14 834 346,65	1 948 108,39	1 226 848,73	1 372 672,56	12 740 414,43
TOTAL	29 725 059,15	9 149 153,42	6 811 777,59	3 192 160,21	24 195 523,11



COMPTE FINANCIER 2024

RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

	Hospitalisés et consultants	Caisses de Sécurité sociale	Etat	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable	6 105 876,23	60 937 632,03	729 364,60	92 988,63	13 427 221,62	179 821,33
Contentieux	2 694 377,98	209,04	0,00	0,00	665 542,70	94 632,84
Total	8 800 254,21	60 937 841,07	729 364,60	92 988,63	14 092 764,32	274 454,17



COMPTE FINANCIER 2024

RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DECEMBRE, SUR HOSPITALISES ET CONSULTANTS

	Moins de 20,00 Euro		De 20,00 Euro à 100,00 Euro ¹		De 100,00 Euro à 1 000,00 Euro ²		Plus de 1 000,00 Euro		Total	
	Montant		Montant		Montant		Montant		Montant	
	Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres	
Amiable	265 736,07	18942	323 966,59	8256	915 631,34	3317	4 600 542,23	816	6 105 876,23	31331
Contentieux	70 650,38	5172	155 993,42	3715	507 939,11	1668	1 959 795,07	361	2 694 377,98	10916
Total	336 386,45	24114	479 960,01	11971	1 423 570,45	4985	6 560 337,30	1177	8 800 254,21	42247

¹ hors pièces de recouvrement égales à 100

² y compris les pièces de recouvrement égales à 100



Etat BI8
ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2024
ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Indiquer le montant global

COMPTES	Balance de sortie N-1	EXERCICE N		Balance de sortie N
		Masses débitrices	Masses créditrices	
C/163 Emprunts obligataires	- €	- €	- €	- €
<i>C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine</i>	- €	- €	- €	- €
<i>C/1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital</i>	- €	- €	- €	- €
<i>C/1638 Autres emprunts obligataires</i>	- €	- €	- €	- €
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	214 335 628,42 €	11 391 812,46 €	- €	202 943 815,96 €
<i>C/ 1641 Emprunts en euros</i>	195 098 957,42 €	10 848 479,46 €	- €	184 250 477,96 €
<i>C/ 1643 Emprunts en devises</i>	- €	- €	- €	- €
<i>C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</i>	19 236 671,00 €	543 333,00 €	- €	18 693 338,00 €
<i>C/1645 Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit</i>				
<i>C/16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros</i>	- €	- €	- €	- €
<i>C/16452 Remboursements temporaires sur emprunts en devises</i>	- €	- €	- €	- €
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières	7 712 842,13 €	607 151,95 €	- €	7 105 690,18 €
<i>C/ 1673 Prêts de l'Etat</i>	- €	- €	- €	- €
<i>C/1674 Avances remboursables du FMESPP</i>	- €	- €	- €	- €
<i>C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé</i>	7 445 023,18 €	568 892,10 €	- €	6 876 131,08 €
<i>C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux</i>	- €	- €	- €	- €
<i>C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie</i>	267 818,95 €	38 259,85 €	- €	229 559,10 €
<i>C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières</i>				- €
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)	- €	- €	- €	- €
TOTAL	222 048 470,55 €	11 998 964,41 €	- €	210 049 506,14 €

Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année * :	-
---	---

* ce montant est calculé à partir de la formule suivante : (D1631 -C1632) + D1632

RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine)

Prêteur	Encours au 31/12
TOTAL	210 049 506,14 €
CDC	2 333 333,50 €
SG	12 730 757,84 €
CA	4 825 999,82 €
CE	3 092 346,79 €
Crédit Foncier	11 717 726,99 €
CRAM	229 559,10 €
CACIB ex BFT	18 693 338,00 €
Banque Postale	3 733 333,57 €
Deutsch Bank	5 000 000,00 €
SFIL CAFFIL	140 816 979,45 €
Gespace France	6 876 131,08 €

RECAPITULATIF par ligne obligataire (ventilation du compte 1631)

Ligne	Prêteur	Durée résiduelle	Type d'indexation
Néant			

PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE A MOYEN ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12/24

Exercice	Remboursement en capital	Capital restant dû
N	11 998 964,41 €	210 049 506,14 €
N+1	12 114 815,08 €	197 934 691,06 €
N+2	12 235 339,28 €	185 699 351,78 €
N+3	11 437 944,40 €	174 261 407,38 €
N+4	10 113 535,52 €	164 147 871,86 €
N+5	7 460 342,29 €	156 687 529,57 €
N+6	17 157 554,20 €	139 529 975,37 €
N+7	6 115 727,64 €	133 414 247,73 €
N+8	6 085 722,43 €	127 328 525,30 €
N+9	11 068 767,33 €	116 259 757,97 €
N+10	5 279 470,20 €	110 980 287,77 €
N+11	4 550 102,27 €	106 430 185,50 €
N+12	4 703 994,80 €	101 726 190,70 €
N+13	4 865 654,73 €	96 860 535,97 €
N+14	5 035 474,13 €	91 825 061,84 €
N+15	5 213 895,92 €	86 611 165,92 €
N+16	4 688 665,86 €	81 922 500,06 €
N+17	4 342 176,76 €	77 580 323,30 €
N+18	4 360 154,58 €	73 220 168,72 €
N+19	4 525 555,24 €	68 694 613,48 €
N+20	4 753 746,75 €	63 940 866,73 €
N+21	4 993 456,23 €	58 947 410,50 €
N+22	5 245 265,02 €	53 702 145,48 €
N+23	5 509 783,98 €	48 192 361,50 €
N+24	5 787 654,66 €	42 404 706,84 €
N+25	6 079 551,08 €	36 325 155,76 €
N+26	6 386 181,20 €	29 938 974,56 €
N+27	6 708 288,83 €	23 230 685,73 €
N+28	7 046 655,28 €	16 184 030,45 €
N+29	7 402 101,40 €	8 781 929,05 €
N+30	7 775 487,30 €	1 006 441,75 €
N+31	1 006 441,75 €	- €
N+32		
N+33		
N+34		
N+35		
N+36		
N+37		
N+38		
N+39		

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Caractéristiques générales

Indiquer le détail par contrat

	CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT											NIVEAU DE RISQUE (Charte "Gisler") avant couverture	SI RISQUE > = 2A				CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N															
	numero de contrat	etablissement de credit	date de signature du contrat	date de consolidation du pret	date d'echeance du pret	montant nominal contractuel	type de taux (P, V ou C)	formule de calcul du taux d'intérêt initial	taux d'intérêt initial	taux actuel initial	divise		modalités de rembourse- ment du capital	périodicité et de rembourse- ment du capital	niveau de risque de frédex (chiffre)	niveau de la structure (lettre)	date de passage en phase structurée	date d'échéance de la phase structurée	formule de calcul du taux d'intérêt de la phase structurée	Annuel de l'exercice		type de taux (P, V ou C)	formule de calcul du taux d'intérêt	taux direct	taux actuel	remboursement anticipé du prêt par l'emprunteur ? (si oui, indiquer le montant remboursé)	montant des pénalités au 31/12/N Valorisation du coût de service au 31/12/N	couverture ? (si oui, indiquer le montant couvert)	capital restant dû au 31/12/N	capital restant dû au 31/12/N-1		
																				Echéance de l'exercice - partie-capital	Echéance de l'exercice - partie-intérêt											
																															10	11
C163 Emprunts obligataires C1631 Emprunts obligataires remboursables in fine C1632 Autres emprunts obligataires																																
C164 Emprunts auprès des établissements de crédit C/ 1641 Emprunts en euros						346 068 754,66													11 391 812,46	8 994 598,19						18 863 521,67	43 806 360,83	202 943 815,96	214 335 628,42			
302	131814 ex 09349.0.420	CREDIT FONCIER DE FRANCE	09/04/1992	30/09/1995	30/09/2025	30 691,04	F	Taux fixe à 0.25 %	0,25%	0,25%	EUR	P	A	1	A			1 057,86	5,30	F	Taux fixe à 0.25 %	0,25%	0,25%			N	1 000,42	2 118,28				
311	86 094588 86 1	CAISSE D'EPARGNE	13/11/2000	25/11/2000	25/11/2030	2 286 735,26	F	Taux fixe à 5.88 %	5,88%	6,01%	EUR	AC	T	1	A			76 224,52	29 693,24	F	Taux fixe à 5.88 %	5,88%	6,01%			N	39 258,46	533 571,31				
338	AR095103	CAISSE D'EPARGNE	28/11/2001	17/12/2001	15/12/2031	3 900 000,00	F	Taux fixe à 4.24 %	4,24%	4,31%	EUR	AC	T	1	A			130 000,00	39 534,20	V	(Euribor 03 M + 0.15)-Floor 0.15 sur Euribor 03 M	3,63%	3,74%		0,00	N	910 000,00	1 040 000,00				
346	2004 06 080	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2004	08/07/2004	01/07/2034	8 000 000,00	F	Taux fixe à 4.79 %	4,79%	4,88%	EUR	AC	T	1	A			266 666,68	132 523,32	F	Taux fixe à 4.79 %	4,79%	4,88%			N	235 612,87	2 599 999,73				
349	MPH226375EUR	SFL CAFFIL	06/12/2004	15/12/2004	01/12/2034	6 000 000,00	C	Taux fixe à 3.70% à barrière 5,5% sur Euribor 12 M(Postfixe) + Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixe)	3,76%	3,81%	EUR	AC	A	1	A			200 000,00	84 096,67	V	Euribor 12 M + 0	3,76%	3,82%		-	N	2 000 000,00	2 200 000,00				
352	3048923	CAISSE D'EPARGNE	07/09/2005	25/09/2005	25/09/2030	7 500 000,00	F	Taux fixe à 3.36 %	3,36%	3,40%	EUR	AC	T	1	A			300 000,00	64 260,00	F	Taux fixe à 3.36 %	3,36%	3,40%			N	28 771,09	2 025 000,00				
408 (ex 357)	MPH985129EUR	SFL CAFFIL	14/03/2007	01/04/2007	01/03/2054	46 660 995,21	C	Taux fixe à 1 %	1,00%	1,01%	EUR	P	A	6	F	01/03/2012	01/03/2028	Taux fixe 2.49% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (2.49%u0.250)	627 951,05	2 638 213,21	C		5,84%	5,93%	-	43 806 360,83	43 806 360,83	44 434 311,88				
407 (ex 357)	MON521942EUR	SFL CAFFIL	31/07/2018	01/03/2019	01/03/2054	8 613 439,32	F	Taux fixe à 2.2 %	2,20%	2,23%	EUR	P	A	1	A			115 917,33	183 460,40	F	Taux fixe à 2.2 %	2,20%	2,23%		0,00	N	8 086 484,86	8 202 402,19				
363	MN202475EUR	SFL CAFFIL	28/09/2008	31/12/2008	01/01/2028	12 500 000,00	F	Taux fixe à 5.48 %	5,48%	5,59%	EUR	AC	T	1	A			625 000,00	169 989,76	F	Taux fixe à 5.48 %	5,48%	5,59%			N	149 533,24	3 281 250,00				
364	961 906H	CREDIT FONCIER DE FRANCE	26/09/2008	30/12/2008	30/12/2028	12 500 000,00	F	Taux fixe à 5.45 %	5,45%	5,65%	EUR	AC	T	1	A			625 000,00	160 164,72	F	Taux fixe à 5.45 %	5,45%	5,65%			N	156 991,94	3 125 000,00				
369	MPH266382EUR	SFL CAFFIL	21/09/2009	01/06/2010	01/06/2055	37 500 000,00	C	Taux fixe à 1.97 %	1,97%	2,00%	EUR	P	A	1	E	01/06/2013	01/06/2029	3.22-(5*Cap 7 sur CMS EUR 30 ans(Postfixe))	461 061,57	1 085 864,61	C	3.22-(5*Cap 7 sur CMS EUR 30 ans(Postfixe))	3,22%	3,27%		4 599 136,07	N	32 708 613,79	33 169 675,36			
370	MN239097 EUR	SFL CAFFIL	29/03/2006	01/01/2010	01/01/2055	47 500 000,00	F	Taux fixe à 4.12 %	4,12%	4,18%	EUR	P	T	1	A			573 467,69	1 718 656,18	F	Taux fixe à 4.12 %	4,12%	4,18%			N	11 111 427,66	41 354 312,40				
374 ex 356	MPH27529EUR	SFL CAFFIL	13/09/2010	01/10/2010	01/10/2033	16 436 050,35	C	Taux fixe à 5.15 %	5,15%	5,23%	EUR	AC	A	1	E	01/10/2011	01/10/2030	5.15-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M)	804 778,92	312 794,72	C	5.15-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M)	5,15%	5,23%		438 990,84	N	5 169 145,47	5 973 924,39			
382	18030	SOCIETE GENERALE	26/10/2009	31/12/2010	31/12/2039	21 200 000,00	V	Euribor 03 M-Floor -0.49 sur Euribor 03 M) + 0.49	1,12%	1,15%	EUR	AC	T	1	A			712 604,00	418 804,99	F	Taux fixe à 3.7 %	3,70%	3,82%			N	1 034 946,87	10 689 091,00				
385	ONE4311353	SOCIETE GENERALE	05/10/2011	02/11/2011	02/11/2026	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.31 %	4,31%	4,45%	EUR	AC	T	1	A			333 333,32	38 331,09	F	Taux fixe à 4.31 %	4,31%	4,45%			N	12 132,13	666 666,84				
386	0104 908 T	CREDIT FONCIER DE FRANCE	25/10/2011	28/11/2011	28/11/2041	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.77 %	4,77%	4,93%	EUR	AC	T	1	A			33 333,32	28 489,72	F	Taux fixe à 4.77 %	4,77%	4,93%			N	69 435,32	566 666,84				
388	1211498	CAISSE DES DEPOSITS ET CONSIGNATIONS	23/12/2011	09/01/2012	01/04/2027	14 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1.98	3,27%	3,36%	EUR	AC	T	1	A			933 333,32	173 565,14	V	Euribor 03 M + 1.98	5,69%	5,90%			N	56 000,01	2 333 333,50				
389	00001378708	CREDIT AGRICOLE	25/03/2010	02/02/2011	02/02/2042	3 600 000,00	V	Livret A + 1.13	3,13%	3,17%	EUR	AC	T	1	A			120 000,00	89 588,50	V	Livret A + 1.13	4,13%	4,19%			N	61 200,00	2 070 000,00				
398	00003791504	CREDIT AGRICOLE	25/03/2010	25/03/2042	25/03/2042	2 618 129,90	V	Livret A + 1.13	3,13%	3,14%	EUR	AC	T	1	A			87 304,32	61 451,34	V	Livret A + 1.13	4,13%	4,19%			N	44 525,21	1 583 304,14				
391	01018 686 N	CREDIT FONCIER DE FRANCE	26/06/2012	17/07/2012	17/07/2032	5 000 000,00	F	Taux fixe à 5.26 %	5,26%	5,44%	EUR	AC	T	1	A			250 000,00	111 966,77	F	Taux fixe à 5.26 %	5,26%	5,44%			N	181 879,23	1 937 500,00				
393	0795 - ONE-5204651	SOCIETE GENERALE	31/07/2012	10/08/2012	10/08/2027	7 500 000,00	F	Taux fixe à 5.35 %	5,35%	5,54%	EUR	AC	T	1	A			500 000,00	89 436,47	F	Taux fixe à 5.35 %	5,35%	5,54%			N	54 244,04	1 375 000,00				
398	220002013	CREDIT AGRICOLE	23/08/2013	09/09/2013	11/09/2028	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.484 %	3,48%	3,58%	EUR	AC	T	1	A			333 333,33	51 372,87	F	Taux fixe à 3.484 %	3,48%	3,58%			N	23 333,33	1 250 000,00				
399	MN280487EUR	SFL CAFFIL	06/08/2013	01/10/2013	01/10/2033	16 271 713,59	F	Taux fixe à 4.38 %	4,38%	4,44%	EUR	V	A	1	A			1 021 445,59	269 729,68	F	Taux fixe à 4.38 %	4,38%	4,44%			N	243 205,04	5 035 812,10				
400	Deutsche Bank - SM	Deutsche Bank	30/07/2013	01/08/2013	01/08/2033	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4 %	4,00%	4,00%	EUR	F	1	A			-	200 000,00	-	F	Taux fixe à 4 %	4,00%	4,00%			N	200 000,00	5 000 000,00				
401	01024 700 A	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/08/2013	10/01/2014	10/01/2034	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.22 %	4,22%	4,35%	EUR	AC	T	1	A			250 000,00	105 917,61	F	Taux fixe à 4.22 %	4,22%	4,35%			N	153 111,42	2 312 500,00				
402	0003355A	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/08/2013	02/01/2014	02/01/2029	6 000 000,00	V	Euribor 06 M + 1.9	2,29%	2,34%	EUR	AC	S	1	A			400 000,00	123 536,71	V	Euribor 06 M + 1.9	5,78%	5,98%			N	1 800 000,00	2 200 000,00				
404	MON50551EUR	BAIQUE POSTALE	05/11/2015	30/11/2015	02/09/2028	4 250 000,00	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	1,56%	EUR	AC	T	1	A			333 333,32	22 604,17	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	1,56%		0,00	N	1 250 000,12	1 583 333,44				
405 (ex 395)	MON505517EUR	BAIQUE POSTALE	05/11/2015	04/01/2016	01/02/2028	4 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.79)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,79%	0,80%	EUR	AC	T	1	A			333 333,32	60 804,49	V	(Euribor 03 M + 0.79)-Floor 0 sur Euribor 03 M	4,42%	4,56%		-	N	1 083 333,45	1 416 666,77				
406 (ex 394)	MON505519EUR	BAIQUE POSTALE	04/01/2016	04/01/2015	01/05/2028	4 900 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.79)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,79%	0,80%	EUR	AC	T	1	A			400 000,00	77 664,83	V	(Euribor 03 M + 0.79)-Floor 0 sur Euribor 03 M	4,42%	4,56%			N	1 400 000,00	1 800 000,00				
C/ 1643 Emprunts en devises																																
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie						26 300 000,00													543 333,00	453 103,48						150 186,90	18 693 338,00	19 236 671,00				
380	100633	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	22/12/2010	31/12/2010	31/12/2040	16 300 000,00																										

Etat BI9
ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

Etat des crédits de trésorerie

Etat Néant

Indiquer le détail par contrat

n°	numéro du contrat	date d'autorisation de la ligne ou de signature du contrat	durée du contrat (en mois)	index disponibles au 31/12/N	montant max. autorisé 31/12/N	encours moyen en N	montant des intérêts remboursés en N	encours restant dû au 31/12/N
				1		2	3	
C/519 crédits de trésorerie								
C/51931 ligne de crédits de trésorerie					-	-	-	-
					-	-	-	-
					-	-	-	-
C/51932 ligne de crédits de trésorerie liée à un emprunt								

- 1 : préciser le ou les index (Eonia, Euribor 1 mois etc.)
2 : encours tiré * nombre de jours du tirage /365
3 : y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Typologie de l'encours de dette

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro (1)	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecarts d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecarts d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	29					
	% de l'encours	59,80%					
	Montant en euros	121 489 255 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	21,56%					
	Montant en euros	43 806 361 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours	18,64%					
	Montant en euros	37 877 759,00 €					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Détail des opérations de couverture

Emprunt couvert				Instrument de couverture								Instrument de couverture (swap de taux)								Instrument de couverture (option)		
Emprunts couverts (pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/N	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon charte "Gissler"	Organisme co-contractant	Numéro du contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû couvert au 31/12/N	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Niveau de risque selon charte "Gissler" après couverture	Taux payé				Taux reçu				Niveau de l'option (en taux)	Primes (en taux)	
												Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice		reçues	payées
1		2				3						4	5	6		4	5	6				
Taux fixe (total)																						
...																						
Taux variable simple (total)																						
...																						
Taux complexe (total)	43 806 360,80							43 806 360,80						2 236 156,74				2 638 213,21				
408 (ex 357)	17 522 544,25	Taux fixe 2.49% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (2.49%/0.25/0)	F-6	SOCIETE GENERALE	Swap 1 Réam	swap	taux	17 522 544,25	01/03/2011	01/03/2054	B-1	F	Taux fixe 4.95% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé) (Marge de 0.4%)	4,95	894 462,69	C	Taux fixe 2.49% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (2.49%/0.25/0) Taux fixe 0% à barrière -0.3804 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (0%/0.25/-0.3804)	4,63%	1 055 285,28			
408 (ex 357)	26 283 816,55	Taux fixe 2.49% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (2.49%/0.25/0)	F-6	SOCIETE GENERALE	Swap 2	swap	taux	26 283 816,55	01/03/2011	01/03/2054	B-1	F	Taux fixe 4.95% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé) (Marge de 0.75%)	4,95	1 341 694,05	C	Taux fixe 2.49% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (2.49%/0.25/0) Taux fixe 0% à barrière -0.3804 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (0%/0.25/-0.3804)	4,63%	1 582 927,93			
Total	43 806 360,80							43 806 360,80							2 236 156,74			2 638 213,21				

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture
2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt
3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)
4 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe
5 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt
6 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Emprunts refinancés ou renégociés au cours de l'année N

Etat Néant

Etat Néant

N° du contrat d'emprunt initial	Date de signature du contrat initial	Organisme prêteur du contrat initial	N° du contrat refinancé	Date de refinancement / renégociation	Date de la 1ère échéance du prêt refinancé/renégocié	Organisme prêteur du contrat refinancé	Durée résiduelle en années (1)		Taux (2)						Capital restant dû à date de refinancement (5)		Profil d'amortissement(6)		Pénalités de sortie payées		
									Contrat initial			Contrat refinancé / renégocié									
							Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissler")	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissler")	Contrat initial	Contrat refinancé	Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Total	dont autofinancé	dont recapitalisé (capitalisé)
Total															(7)						

(1) Inscrire la durée résiduelle au 31/12/N
(2) Taux à la date de refinancement / renégociation
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
(4) Indiquer la formule entière du calcul du taux : si taux complexe (type de taux = C) indiquer la formule de la phase structurée
(5) Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus du contrat initial et renégocié peuvent donc être différents
(6) Indiquer AC pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, D pour amortissement dégressif, F pour in fine, V pour variable
(7) Le total de la colonne doit correspondre au montant comptabilisé en compte 166 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de réaménagement (refinancement s'il y a novation de contrat ou renégociation lorsqu'il y a avenant au contrat)

Etat BI9

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Echéancier flux de trésorerie

Catégories d'emprunts	Echéancier						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts non structurés (cotés 1A)							
- <i>capital</i>	9 571 294,73	9 607 024,09	8 720 682,17	7 302 970,38	4 551 904,72	81 735 378,88	121 489 254,97
- <i>intérêts</i>	4 290 586,07	3 816 162,82	3 468 642,60	3 178 293,08	2 940 093,38	30 343 143,64	48 036 921,59
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)							
- <i>capital</i>	659 348,60	692 316,03	726 931,83	763 278,42	801 442,34	40 163 043,61	43 806 360,83
- <i>intérêts</i>	2 198 531,74	2 165 440,68	2 130 695,06	2 099 949,74	2 055 905,14	31 215 843,69	41 866 366,05
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)							
- <i>capital</i>	1 288 965,69	1 313 261,67	1 338 787,72	1 365 606,13	1 393 782,35	31 177 355,70	37 877 759,26
- <i>intérêts</i>	1 337 753,75	1 279 924,64	1 221 302,34	1 165 029,82	1 101 515,48	15 419 893,44	21 525 419,47
Emprunts "hors charte Gissler" (6F)							
- <i>capital</i>		-	-	-	-	-	-
- <i>intérêts</i>		-	-	-	-	-	-
TOTAL TOUTES CATEGORIES							
- <i>capital</i>	11 519 609,02	11 612 601,79	10 786 401,72	9 431 854,93	6 747 129,41	153 075 778,19	203 173 375,06
- <i>intérêts</i>	7 826 871,56	7 261 528,14	6 820 640,00	6 443 272,64	6 097 514,00	76 978 880,77	111 428 707,11

Etat BI10
ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U
COMPTES FINANCIERS 2023

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

[illegible]

Si les états financiers de l'entité/dou groupement du dernier exercice clos ne sont pas disponibles lorsque l'EPS arrêté ses comptes, ce dernier utilise à défaut les comptes de l'exercice précédent (mention obligatoire en annexes)

(2) Sont mentionnés à cette ligne : la contribution financière annuelle, contribution en nature (mise à disposition de locaux, de personnels ou de matériels...), utilisation des moyens de l'entité/ du groupement....

(4) Sont mentionnés à cette ligne : les financements externes et/ ou contribution des membres... ;

(5) Sont mentionnés à cette ligne si la solidarité intervient en cours de vie du groupement, au moment de sa liquidation, en cas du retrait de l'EPS...

Etat BI11
ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2024

EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS

CRPP

		Stock initial (SI) au 01/01/n	Stock final (SF) au 31/12/n	Ajustement des dépréciations			
Compte	Nature des stocks et des en-cours	(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/31	Matières premières et fournitures						
C/32	Autres approvisionnements	15 248 808,94	19 838 934,63				
	dont C/321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	7 596 109,07	10 805 337,41				
C/33	En-cours de production de biens						
C/35	Stocks de produits						
C/37	Stocks de marchandises						
C/38	Autres stocks						
TOTAL		15 248 808,94	19 838 934,63				

Il s'agit des comptes de stocks et en-cours (classe 3) du compte de résultat principal

Etat BI12
ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2024

DETAIL ET EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NEANT

		Montant à l'ouverture de l'exercice n	Montant à la clôture de l'exercice n	Ajustement des dépréciations			
Compte	Situation des valeurs mobilières de placement	(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/506	Obligations						
C/507	Bons du Trésor						
C/508	Autres valeurs mobilières et créances assimilées						
TOTAL							

- 3.3 -

NOTE RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT

Etat CR1

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2024

ELEMENTS SIGNIFICATIFS EXPLICITANT LES COMPTES

Les faits marquants ayant impacté le déroulement de l'exercice 2024 et permettant d'éclairer contextuellement les résultats des comptes annuels ont été les suivants :

* Charges constatées d'avances : réduction des mandats correspondants à la part 2025 du contrat de maintenance et de conseil mandatés par anticipation en 2024

* Produits constatés d'avances : réduction des titres correspondants à la part de la recette perçue par anticipation en 2024

* Présence de comptes à terme à hauteur de 36,3 M€ au 31/12/2024 comptabilisé au compte 5162.

COMPTE FINANCIER 2024

ETAT SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS ACCORDEES PAR
L'ETABLISSEMENT

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

Rubriques	Montant Exercice 2024
C/ 652 Contributions aux structures de coopération autres que GHT	4 500,00
dont C/6521 : Contributions aux groupements d'intérêt public (GIP)	0,00
dont C/6522 : Contributions aux groupements d'intérêt économique (GIE)	0,00
dont C/6523 : Contributions aux groupements de coopération sanitaire (GCS)	4 500,00
dont C/6528 : Autres contributions à des structures de coopération	0,00
C/ 653 Contributions aux groupements hospitaliers de territoire (GHT)	2 222 174,27
C/ 657 Subventions	18 149,92
Dont 6571: Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers	9 849,92
Dont 6578: Autres subventions	8 300,00
TOTAL	2 244 824,19



COMPTE FINANCIER 2024

DETAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL Principal

	MONTANT EXERCICE 2024	MONTANT EXERCICE 2023
7311 Produits de l'hospitalisation	617 171 259,94	604 858 121,90
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	29 839 091,15	27 832 609,78
7313 Participations au titre des détenus	296 998,63	279 090,47
Sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	647 307 349,72	632 969 822,15
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	29 565 201,62	25 930 494,60
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	4 255 870,40	3 656 433,72
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	5 724 012,15	5 331 251,75
7327 Forfait journalier	7 486 545,00	7 261 305,00
Sous-total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	47 031 629,17	42 179 485,07
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	7 331 286,90	6 898 091,40
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	4 374 531,34	4 443 280,11
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	706 044 797,13	686 490 678,73
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	32 407 614,26	29 131 396,36
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	3 220 415,82	11 864 296,36
TOTAL	741 672 827,21	727 486 371,45



COMPTE FINANCIER 2024

DETAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2024

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL Annexe G0

	MONTANT EXERCICE 2024	MONTANT EXERCICE 2023
7311 Dotations missions d'intérêt général et aides à la contractualisation (MIGAC) - MCO	0,00	90 000,00
7318 Autres produits de l'activité hospitalière	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	0,00	90 000,00
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	0,00	0,00
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00
TOTAL	0,00	90 000,00



- 3.4 -

AUTRES INFORMATIONS

Etat A11
ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2024

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
GESPACE France	Bail Emphytéotique Hospitalier pour la plate forme hospitalière d'approvisionnement	* 25/05/2007 ** 30/06/2009	25 ans	1 369 194,60 € hors prime assurances et TF 23 325,88 € soit 1 392 520,48 € tout inclus	21 222 044,54 €					
				Ri		899 153,28 €	4 495 766,40 €	3 147 036,48 €	8 541 956,16 €	
				Rs **		460 937,12 €	2 304 685,60 €	1 613 279,92 €	4 378 902,64 €	
Total				1 392 520,48 €	21 222 044,54 €	1 360 090,40 €	6 800 452,00 €	4 760 316,40 €	12 920 858,80 €	

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Dotations Totales	Dotations reçues et comptabilisées	Dotations restants à recevoir
Contrat de soutien à l'investissement	Art.50 Loi financement de la sécurité sociale 2021	31/12/2021	10 ans	66 574 044,00 €	33 287 020,00 €	33 287 024,00 €
Contrat de soutien à l'investissement	sous réserve de notification ARS	31/12/2021	10 ans	2 000 000,00 €	- €	2 000 000,00 €
Contrat de soutien à l'investissement	sous réserve de notification ARS	31/12/2021	10 ans	1 300 000,00 €	- €	1 300 000,00 €
Total				69 874 044,00 €	33 287 020,00 €	36 587 024,00 €

Etat A12

COMPTES FINANCIERS 2024

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations administratives et financières		Honoraires	
NOM DE L'ORGANISME	Ernst & Young Audit	MARCHE	Marché public n° 210021
FORME JURIDIQUE	SAS à capital variable	PRESTATION	Mission de commissariat aux comptes
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	1-2, place des saisons 92400 Courbevoie Paris La Défense 1	HONORAIRES	Mission de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2024 (selon lettre de mission) = 121 071 € HT
NATURE D'ACTIVITÉ	Commissariat aux comptes, expertise comptable		

TABEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS

		Budget H	Budget B	Budget E	Budget C	Budget P	Budget A	Budget G	TOTAL
		ETP moyens rémunérés au 31/12/2024	ETP moyens rémunérés au 31/12/2024	ETP moyens rémunérés au 31/12/2024	ETP moyens rémunérés au 31/12/2024	ETP moyens rémunérés au 31/12/2024	ETP moyens rémunérés au 31/12/2024	ETP moyens rémunérés au 31/12/2024	ETP moyens rémunérés au 31/12/2024
Personnel médical	Praticiens hospitaliers	337,31	0,85	0,80				0,62	339,58
	Personnels enseignants et hospitaliers titulaires	98,03							98,03
	Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	10,20							10,20
	Anciens praticiens contractuels et praticiens contractuels en CDI	0,60							0,60
	TOTAL 1 - PERMANENTS	446,14	0,85	0,80	0,00	0,00	0,00	0,62	448,41
	Anciens praticiens contractuels et praticiens contractuels en CDD	63,62						0,07	63,69
	Assistants et assistants associés	53,51						0,76	54,27
	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	67,98							67,98
	Anciens praticiens à recrutement contractuel et praticiens contractuels sans renouvellement de droits (pour les contrats < 3 mois)								0,00
	Attachés et attachés associés en CDD	2,73							2,73
	Praticiens associés	21,85		0,33					22,18
	Sous-total (1)	209,69	0,00	0,33	0,00	0,00	0,00	0,83	210,85
	Internes	648,38		0,83				0,06	649,27
	Etudiants	895,58		0,00					895,58
	Docteurs juniors	126,18							126,18
	Sous-total (2)	1 670,14	0,00	0,83	0,00	0,00	0,00	0,06	1 671,03
	Intérim médical								
	TOTAL 2 - NON PERMANENTS	1 879,83	0,00	1,16	0,00	0,00	0,00	0,89	1 881,88
	Personnel médical affecté à l'établissement								
	Total 3 - Personnel extérieur médical (hors intérim et vacations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2+3)	2 325,97	0,85	1,96	0,00	0,00	0,00	1,51	2 330,29
Personnel non médical - Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs	557,69	0,86	3,41	12,05		1,83	3,71	579,55
	<i>dont personnels de direction</i>	16,82		0,08				0,30	
	Personnels des services de soins	2 995,09	22,36	104,37	34,36	0,00		1,29	3 157,47
	<i>dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)</i>	1 589,65	7,90	22,44	9,06			1,19	
	<i>dont Aide-Soignant</i>	777,08	8,60	63,99	0,92				
	Personnels éducatifs et sociaux	36,85		0,24	0,00	0,50			37,59
	Personnels médico-techniques	295,12	0,30	1,00	0,00	0,00			296,42
	Personnels techniques et ouvriers	537,57	0,85	9,01	4,00	0,13		3,75	555,31
	Total 1	4 422,32	24,37	118,03	50,41	0,63	1,83	8,75	4 626,34
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	Personnels administratifs	117,95	0,08	0,06	1,93	1,00		11,30	132,32
	Personnels des services de soins	486,35	8,75	26,27	1,45	3,28			526,10
	<i>dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)</i>	147,12	0,75	1,10	1,45				
	<i>dont Aide-Soignant</i>	134,57	7,16	17,83	0,00				
	Personnels éducatifs et sociaux	19,15		1,00	0,00	0,50			20,65
	Personnels médico-techniques	79,21			0,00			1,00	80,21
	Personnels techniques et ouvriers	265,61			1,00	1,76		10,04	278,41
	Total 2	968,27	8,83	27,33	4,38	6,54	0,00	22,34	1 037,69
	TOTAL 2 - PERMANENTS (1+2)	5 390,59	33,20	145,36	54,79	7,17	1,83	31,09	5 664,03
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Personnels administratifs	60,65	0,00	0,00	0,00	0,00		0,39	61,04
	Personnels des services de soins	140,37	1,32	5,50	0,25	1,00			148,44
	<i>dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)</i>	22,53			0,25				22,78
	<i>dont Aide-Soignant</i>	18,89	0,04	0,96					19,89
	Personnels éducatifs et sociaux	7,64		0,01					7,65
	Personnels médico-techniques	31,29		0,13					31,42
	Personnels techniques et ouvriers	115,23				0,92			116,15
	Sous total CDD	355,18	1,32	5,64	0,25	1,92	0,00	0,39	364,70
	Intérim non médical								
	Total 3 - CDD et INTERIM	355,18	1,32	5,64	0,25	1,92	0,00	0,39	364,70
	Contrats soumis à disposition particulière	0,56							0,56
	Apprentis	21,98							21,98
	Total 4	22,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,54
	TOTAL NON PERMANENTS (3+4)	377,72	1,32	5,64	0,25	1,92	0,00	0,39	387,24
	Personnel affecté à l'établissement								
	TOTAL 5 - PERSONNEL EXTERIEUR (hors intérim et vacations)								
	Total Personnel non médical (1+2+3+4+5)	5 768,31	34,52	151,00	55,04	9,09	1,83	31,48	6 051,27
	TOTAL Personnel médical + Personnel non médical	8 094,28	35,37	152,96	55,04	9,09	1,83	32,99	8 381,56

Totaux	
	ETP moyens rémunérés au 31/12/2024
Personnel médical	2 330,29
Personnel non médical - Titulaires et stagiaires	4 626,34
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	1 037,69
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	387,24
Personnel non médical	6 051,27
Total	8 381,56

Etat AI4

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

COMPTE FINANCIER 2024

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

EVENEMENT POSTERIEURS A LA CLOTURE SIGNIFICATIFS

Des compléments de financements 2024 notifiés par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté avril 2024 seront pris en compte dans le compte financier 2025, en produits sur exercices antérieurs.

Etat A15

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE COMPTE FINANCIER 2024

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

INFORMATION SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Etat Néant

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2024

TABLEAU DES PROVISIONS REGLEMENTEES, DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

						JUSTIFICATIONS	
<i>RUBRIQUES</i>	A détailler (*)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	Motifs de maintien au passif	Observations : motifs de constitution et de reprise
		1	2	3	4=1+2-3	5=4-1	
Provisions réglementées							
C/142 : Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		32 738 364,80		28 900,00	32 709 464,80		Provision liée aux surcoûts du projet Bocage Central et PTB et reprise liée au projet EHPAD.
C/144 : Provisions réglementées pour propre assureur		0,00			0,00		
Provisions pour risques et charges							
C/151 : Provisions pour risques	oui						
C/ 1511 provisions pour litiges		5 979 290,00		861 427,00	5 117 863,00		Provision liée à l'allocation d'aide au retour à l'emploi et aux contentieux des ressources humaines.
C/ 1518 autres provisions pour risques		5 911 242,00	520 594,00		6 431 836,00		
C/152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts		0,00			0,00		
C/153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET)	oui						
C/ 1531 personnel médical		13 090 891,29	2 827 703,37	38 126,45	15 880 468,21		
C/ 1532 personnel non médical		22 469 776,74	2 156 438,08	35 346,82	24 590 868,00		
C/157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00			0,00		
C/158 : Autres provisions pour charges		0,00			0,00		
Dépréciations autre que comptes financiers :							
C/29 : Dépréciation des immobilisations		0,00			0,00		
C/39 : Dépréciation des stocks et en-cours		0,00			0,00		
C/49 : Dépréciation des comptes de tiers		8 247 066,29	1 064 633,66	23 226,28	9 288 473,67		
Dépréciation des comptes financiers :							
C/59 : Dépréciation des comptes financiers		0,00			0,00		
TOTAL		88 436 631,12	6 569 369,11	987 026,55	94 018 973,68		

Etat IC2

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE COMPTE FINANCIER 2024

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

**METHODES UTILISEES POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS
DES IMMOBILISATIONS ENTREES DANS LE PATRIMOINE AU COURS DE L'EXERCICE**

	Méthodes (1)	Durée (2) ou Taux (3)	Observations (4)
Immobilisations			
Batiments	Linéaire	- 45/30/15/10 ans	
Matériel	Linéaire	- 7/5 ans	
Matériel biomédical	Linéaire	- 7/5 ans	
Matériel informatique	Linéaire	- 7/5 ans	
Outillage	Linéaire	- 10/7 ans	
Automobiles et matériel roulant	Linéaire	- 10/6/3 ans	
Mobilier	Linéaire	- 15/7/6/5 ans	
Matériel de bureau	Linéaire	- 5 ans	
Agencements et installations	Linéaire	- 15/10 ans	
Logiciels	Linéaire	- 5 ans	

(1) mode d'amortissement linéaire, dégressif, dégressif à taux décroissant appliqué à une valeur constante, variable

(2) Durée d'amortissement pratiquée pour l'ensemble des biens d'une même catégorie

(3) Taux= $100/\text{durée} \times 1/100$

(4) préciser notamment les changements de méthode par rapport à l'exercice précédent

Etat IC3
ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2024

gestion patrimoniale et financière

Détail et évaluation des valeurs mobilières de placement NEANT

Comptes	A détailler (*)	Situation des VMP à l'ouverture de l'exercice n			Situation des VMP à la clôture de l'exercice n			Test sur dépréciations			Ajustement des dépréciations			
	Titres	Valeur unitaire comptable à l'ouverture de l'exercice (a)	Quantité (b)	Montant à l'ouverture de l'exercice (c=axb)	Valeur unitaire comptable à la clôture de l'exercice (d)	Quantité (e)	Montant à la clôture de l'exercice (f=dxe)	Valeur actuelle des VMP à la clôture de l'exercice** (g)	Moins value latente(h=f-g)	Plus value latente (i=g-h)	Niveau des dépréciations au 01/01/n (j)	Reprises des dépréciations existantes (k)	Constatation des dépréciations nécessaires (l)	Niveau des dépréciations au 31/12/n (m=(j+l)-k)
C/506 Obligations	-													
C/507 Bons du Trésor	-													
C/508 Autres valeurs mobilières et créances assimilées	-													
TOTAL														

(*) à détailler par titre
(**) La valeur actuelle est égale à la valeur de marché si l'établissement décidait de céder ce titre au 31/12/n.

Etat IC4

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2024

**ETAT DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS
ACCORDEES PAR L'ETABLISSEMENT**

Bénéficiaires	Objet de la subvention	Montant versé
Amicale sportive et culturelle du personnel du CHU	Financer les différentes sections sportives, activités courantes de l'association	6 000,00
Association Lire à l'Hôpital	Achats de livres divers pour la bibliothèque des malades et celle du personnel	3 100,00 790,00
Association Nationale des Retraités Hospitaliers	Défense des intérêts matériels et moraux des agents hospitaliers admis à la retraite	800,00
Amicale sportive et culturelle du personnel du CHU	Chorale CHUCHOTIS	1 500,00